

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-34x-00433 Référence de la demande : n°2020-00433-011-001

Dénomination du projet : Suivi mortalité avifaune chirofaune parc éolien Côte Belvat. Départ. Marne (51)

Lieu des opérations : -Département : Marne -Commune(s) : 51320 - Coole.51300 - Maisons-en-Champagne.

Bénéficiaire : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable accordé à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube pour collecte et transport d'oiseaux et chiroptères trouvés au pied des mâts d'éoliennes du parc de la Côte Belval dans la Marne de mai à la fin de l'année 2020.

La seule condition par rapport à la demande: envoyer le rapport synthétique des résultats à la DREAL, au CSRPN Grand-Est et au CNPN.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 17 juin 2020

Signature :

